



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E.
DU TERRITOIRE DE BELFORT**

Association Loi 1901
Siège social : 10 rue de Londres
Enceinte du lycée Bartholdi
90000 BELFORT

Exercice clos le 31 août 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E.
DU TERRITOIRE DE BELFORT**

Association Loi 1901
Siège social : 10 rue de Londres
Enceinte du lycée Bartholdi
90000 BELFORT

Exercice clos le 31 août 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E du Territoire de Belfort relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».



Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 132 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 141 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 129 sur 141 lors de l'exercice précédent) ;
- A l'actif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 2 515,87 €, le total des écarts débiteurs entre l'actif et le passif, constatés dans 4 comptes rendus financiers comptabilisés ; ce montant, libellé "*erreurs débitrices*", est inclus dans le poste "*autres créances*". Les sources de ces écarts n'ont pas pu être expliquées au jour de l'établissement de ce rapport ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 23 janvier 2020

audit france

Commissaire aux comptes

Représenté par Hervé Willi

Commissaire aux comptes



BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DU TERRITOIRE DE BELFORT

ACTIF	31.08.2019			31.08.2018	PASSIF	31.08.2019	31.08.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	231	231			Fonds propres	52 803	47 957
Terrains					Report à nouveau	483 163	449 893
Constructions					Résultat de l'association	38 070	24 559
Installations et matériels d'activités					Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	10 349	9 506	843	1 446	Total	574 036	522 410
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Prêts OCCE					Fonds reportés et dédiés		
Autres immobilisations financières	15		15	15	Provisions pour risques		
Total	10 595	9 737	858	1 461	Provisions pour charges	3 285	2 824
					Total	3 285	2 824
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 122		1 122	1 861	Emprunts OCCE		
					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers	2 769		2 769	1 432	Fournisseurs	3 498	3 242
Comptes courants OCCE	3 294		3 294	2 345	Dettes fiscales et sociales	1 955	1 966
Autres créances (dont erreurs débitrices)	4 746		4 746	2 231	Comptes courants OCCE		
Trésorerie	569 510		569 510	520 548	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	152	
Charges constatées d'avance	627		627	565	Produits constatés d'avance		
Total	582 069		582 069	528 981	Total	5 606	5 208
TOTAL	592 664	9 737	582 927	530 442	TOTAL	582 927	530 442



COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE DU TERRITOIRE DE BELFORT

	2018/2019	2017/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	162 933	149 147
Ventes de produits	395 021	349 809
Prestations de service et animations	128 956	81 845
Subventions d'exploitation	263 117	214 352
Dons et Mécénat		
Contributions financières		
Autres produits divers de gestion courante	61 439	50 405
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	1 011 466	845 558
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	246 981	220 997
Variation des stocks de fournitures à céder	738	-172
Achats de fournitures administratives	345	646
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	603 918	510 302
Aides financières	24 555	2 900
Impôts et taxes	286	218
Salaires	11 992	11 807
Charges sociales	3 430	3 746
Autres charges	38 471	41 677
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	25 948	28 424
Dotations aux provisions	460	420
Reports en fonds dédiés		
Total	957 123	820 963
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	54 343	24 595
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	511	1 377
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	511	1 377
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	511	1 377
RESULTAT COURANT (I + II)	54 854	25 972
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	35 999	56 880
Sur opérations en capital		100
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	35 999	56 980
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	52 782	58 393
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	52 782	58 393
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-16 783	-1 412
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	38 070	24 559
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	82 115	75 515
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	82 115	75 515

ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE DU TERRITOIRE DE BELFORT

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2019. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de *“permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe”*.

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	582 926,51 €	530 441,62 €
Résultat de l'exercice :	38 070,37 €	24 559,38 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	141	141
dont coopératives et foyers agrégés :	132	129
dont coopératives et foyers non agrégés :	9	12
Nombre de coopérateurs :	13 234	12 927
Heures de bénévolat du siège départemental	1 820	1 820
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	1 166	926
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	2	2 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	82 115 €	75 515 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit globalement dans la continuité de l'exercice précédent. A noter cependant, une hausse des charges et des produits des activités éducatives financés par les subventions et participations des familles perçues par les coopératives.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l' O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 22 387 € soit environ 2,40% du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DU TERRITOIRE DE BELFORT

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	38 070,37	{ dont 3 475,67 pour le siège départemental dont 34 594,70 pour les C.R.F. agrégés	
Autres créances :	4 745,87	{ dont 2 230,00 pour le siège départemental dont 2 515,87 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs	
entre total actif et total passif constatés dans			
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	152,04	{ dont 152,04 pour le siège départemental dont 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs	
entre total actif et total passif constatés dans			
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	569 510,07	{ dont 54 267,78 pour le siège départemental dont 515 242,29 pour les C.R.F. agrégés,	
soit en moyenne environ			
			3 903,35 par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	25 947,79	{ dont 603,18 pour le siège correspondant aux amortissements dont 25 344,61 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements	
soit en moyenne environ			
Total des produits :	1 047 975,39	{ dont 80 513,61 pour le siège départemental dont 967 461,78 pour les C.R.F. agrégés,	
soit en moyenne environ			
Total des charges :	1 009 905,02	{ dont 77 037,94 pour le siège départemental dont 932 867,08 pour les C.R.F. agrégés,	
soit en moyenne environ			
Résultat net moyen :			262,08 par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	0,5	0,5
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	0,5	0,5
Total	1,0	1,0

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Fichier Excel conçu par l'AD		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	110	110
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	78%	78%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	122	118
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	9	23
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	61	52
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	N/A
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	15	2
Participants aux séances de formation (estimation)	15	10



BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DU TERRITOIRE DE BELFORT

ACTIF	31.08.2019			31.08.2018	PASSIF	31.08.2019	31.08.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
<i>ACTIF IMMOBILISE</i>					<i>FONDS PROPRES</i>		
Logiciels informatiques	231	231			Fonds propres	52 803	47 957
Terrains					Résultat du siege de l'association	3 476	4 845
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités					Total	56 278	52 803
Autres immobilisations corporelles	10 349	9 506	843	1 446	<i>FONDS DEDIES ET PROVISIONS</i>		
Immobilisations en cours					Fonds reportés et dédiés		
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières	15		15	15	Provisions pour charges	3 285	2 824
Total	10 595	9 737	858	1 461	Total	3 285	2 824
<i>ACTIF CIRCULANT</i>					<i>DETTES</i>		
Stocks	1 122		1 122	1 861	Emprunts OCCE		
					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers	2 769		2 769	1 432	Fournisseurs	3 498	3 242
Comptes courants OCCE	3 294		3 294	2 345	Dettes fiscales et sociales	1 955	1 966
Autres créances	2 230		2 230	2 230	Comptes courants OCCE		
Trésorerie	54 268		54 268	50 941	Autres dettes	152	
Charges constatées d'avance	627		627	565	Produits constatés d'avance		
Total	64 311		64 311	59 374	Total	5 606	5 208
TOTAL	74 906	9 737	65 168	60 835	TOTAL	65 168	60 835



COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DU TERRITOIRE DE BELFORT

	2018/2019	2017/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	24 880	24 044
Ventes de produits	2 055	1 911
Prestations de service et animations	7 018	6 225
Subventions d'exploitation	24 555	2 600
Dons et Mécénat		
Contributions financières		
Autres produits divers de gestion courante	21 514	21 465
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	80 022	56 245
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	2 027	2 983
Variation des stocks de fournitures à céder	738	-172
Achats de fournitures administratives	345	646
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	29 671	28 693
Aides financières	24 555	2 900
Impôts et taxes	286	218
Salaires	11 992	11 807
Charges sociales	3 430	3 746
Autres charges	2 931	1 000
Dotations aux amortissements et dépréciations	603	232
Dotations aux provisions	460	420
Reports en fonds dédiés		
Total	77 038	52 473
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	2 984	3 772
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	460	193
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	460	193
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	460	193
RESULTAT COURANT (I + II)	3 444	3 965
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	31	780
Sur opérations en capital		100
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	31	880
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	31	880
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	3 476	4 845
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	50 050	50 050
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	50 050	50 050

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2019, qui dégage un excédent de 3 475.67 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'Association Départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	230,90			230,90
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	3 609,25			3 609,25
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	6 620,25			6 620,25
Mobilier de bureau	119,60			119,60
Immobilisations en cours				
Total	10 580,00			10 580,00

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Acquisitions de l'exercice : Néant

Cessions et mises au rebut de l'exercice : Néant

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	230,90			230,90
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	2 318,57	448,23		2 766,80
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	6 464,93	154,95		6 619,88
Mobilier de bureau	20%	119,60			119,60
Total		9 134,00	603,18		9 737,18

2. Immobilisations financières

Parts sociales CME

15.00
15.00

3. Stocks

Les stocks sont composés essentiellement de fournitures pédagogiques à céder aux coopératives. Ils sont évalués selon la méthode «premier rentré, premier sorti».

Agendas et Livrets	1 122.40
	1 122.40

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	2 769,00		2 769,00
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	2 769,00		2 769,00

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération Nationale	3 294.05
	3 294.05

6. Autres créances

Participation FD OCCE CAC	2 230.00
	2 230.00

7. Trésorerie

Crédit Mutuel compte courant	21 842.80
Banque Postale	2 053.33
Crédit Mutuel (QP Siège Livret Triplex Mutualisation)	10,00
Crédit Coopératif (Trousse à projets)	3,67
Crédit Mutuel Livret Bleu	30 010.02
Intérêts courus à recevoir	347.96
	54 267.78

10. Charges constatées d'avance

Carte photocopies	289.80
Calendriers 2020	337.50
	627.30

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Le fonds associatif est le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	2 824,26	460,29		3 284,55
Provisions pour charges	2 824,26	460,29		3 284,55
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	2 824,26	460,29		3 284,55

Dotations / reprises d'exploitation 460,29

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

Total 460,29

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire



au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

3. Fonds dédiés : NEANT

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Total				

4. Emprunts et dettes assimilées : NEANT

Nature	Durée et Taux	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Emprunt				
Découverts bancaires				
Autres emprunts				
Total				

5. Fournisseurs

Fournisseurs	318.07
Fournisseurs, factures non parvenues	3 180.00
	3 498.07

6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	1 088.01
Urssaf	365.70
Retraite complémentaire	207.63
Mutuelle	19.32
CPAM IJ	60.28
Etat – Impôts produits financiers à payer	63.09
Uniformalion	151.40
	1 955.43

7. Comptes courants OCCE (créditeurs)

NEANT	0.00
-------	-------------

8. Autres dettes

Charges à payer	152,04
-----------------	---------------

9. Produits constatés d'avance

NEANT

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	13 234	12 927
Cotisation nationale par coopérateur	1,110 €	1,090 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,77 €	0,77 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	24 879,92	24 044,22
Cotisations versées à la Fédération	14 689,74	14 090,43
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	14 689,74	14 090,43

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères	24 555,00	2 600
Subventions conseil départemental		
Subventions communes		
Autres subventions		
Total	24 555,00	2 600
Dont versées aux coopératives	24 555,00	2 600

3. Produits de gestion courante

Dont Aides Fédération OCCE :

- Emploi	14 756.00
- Autres aides	<u>6 731.18</u>
	21 465.21

4. Produits exceptionnels

Produit exceptionnels	<u>31.48</u>
	31.48

5. Charges exceptionnelles

NEANT

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Les redevances restant dues sont : NEANT

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie de Belfort, de locaux dépendant du site Bartholdi situé à Belfort (environ 35 m²).

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ un emploi temps plein, 1 820 heures de travail valorisées à 50 000 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **Banque Crédit Mutuel :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque Crédit Mutuel (convention du 24/10/2017) et est réellement effective que depuis 2018/2019. Le compte «centralisateur» (ou pivot), pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	57	52
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	219 180,43	136 746,46
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	460,29	N/A
Montant des impôts dus par l'AD	63,09	N/A
Montant des intérêts acquis nets après impôts	397,20	N/A
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%